



QUE RETENIR DE CETTE SAISON 2024/2025 QUI TOUCHE QUASIMENT À SA FIN ?

Une mobilisation-marathon contre les coupes budgétaires que les gouvernements successifs nous imposent depuis février 2024.

Avec un hiver et un printemps marqués par des assemblées générales, partout en France, qui ont réuni à chaque fois plusieurs centaines de travailleur·ses des arts et de la culture ; marqués par des manifestations qui nous ont permis dans la rue d'exprimer de manière festive et revendicative notre refus du projet de société que tentent de nous imposer les exécutifs politiques, nous pouvons être fier·es de ce que nous avons collectivement accompli ! Certes, le résultat n'est pas au rendez-vous, mais nous avons posé des jalons importants pour la suite de la mobilisation.

Une ministre qui a réussi à trois reprises à sauver sa peau dans la valse des gouvernements.

Nous avons connu Rachida Dati ministre de la Culture du gouvernement Attal. Rachida Dati ministre de la Culture de l'éphémère gouvernement Barnier. Rachida Dati ministre de la Culture du gouvernement Bayrou. Qu'a-t-elle fait de tout son temps rue de Valois ? Pas grand-chose, si ce n'est larguer en rase campagne le secteur public du spectacle vivant (en mentant sur son budget qui est bel et bien en baisse) et lancer diverses opérations de communication : le plan « cabarets », le label « club culture » (pour soutenir symboliquement les discothèques qui programment des DJ en live), et plus récemment, le fameux plan « été culturel au camping » (accompagné d'une vidéo surréaliste où la ministre tente de nous faire croire qu'elle part en vacances au camping). Trois opérations qui viennent mettre en lumière et/ou financer des opérateurs du secteur privé lucratif, à des années-lumière de ce qui est la mission du ministère de la Culture.

Des gouvernements illégitimes et fragiles.

À nouveau, la loi de finances a été adoptée au forceps de l'article 49.3 de la Constitution, démontrant l'incapacité des gouvernements successifs à bâtir une majorité parlementaire. Alors que Macron et Bayrou viennent de vivre un désaveu symbolique à l'Assemblée nationale avec le vote d'une résolution abrogeant la réforme sur les retraites, nous devons accentuer encore la pression pour contrer la guerre que ceux-ci mènent envers les plus précaires d'entre nous (réforme du RSA, durcissement des contrôles sur les privé·es d'emploi, etc.)

Le marathon évoqué plus haut n'est pas fini, et le festival d'Avignon en sera une nouvelle étape, avant une pause estivale bien méritée, pour nous retrouver en septembre, dans la lutte pour le service public de la culture, nos emplois et notre avenir ! ■

SOMMAIRE

Présence syndicale Avignon 2025	3
Rapport parlementaire sur les violences dans la culture : et maintenant ?	4
Enquête sur la situation des salarié·es intermittent·es dans le spectacle vivant	5
Changement d'IDCC dans la Convention Collective « Presta »	9
Élections professionnelles	9
Stage syndical 1 ^{er} niveau	10

PRÉSENCE SYNDICALE AVIGNON 2025

Comme chaque année, le SYNPTAC-CGT sera au Festival d'Avignon aux côtés de la CGT Spectacle, du SFA, du SNAM et du SNMS. On te dit tout : ouvre donc ton agenda... Tu as des questions sur tes droits ou sur tes conditions de travail, que tu sois adhérent-e ou pas, nos permanences sont là pour ça ! Tu peux nous joindre au **07 89 08 54 45** ou synptac@synptac-cgt.com du 5 au 13 juillet.

Où nous rencontrer :

- ✓ À la Maison des Professionnels au Cloître Saint-Louis (ISTS) du 5 au 13 juillet (sur rendez-vous);
- ✓ Au Village du Off du 5 au 12 juillet.

Les festivals sont aussi des temps privilégiés pour visibiliser nos revendications et inciter les publics à nous rejoindre dans la défense du spectacle vivant et des services publics de la culture. Ainsi, dans la continuité des mobilisations contre les coupes budgétaires qui ont marqué cette saison, plusieurs initiatives vont ponctuer la 79^e édition du festival. Venons nombreux et nombreuses grossir les rangs de la CGT Spectacle !

Où se mobiliser avec nous :

- ✓ **Le 5 juillet à 18h devant le Palais des Papes :** rassemblement à l'initiative de la CGT Spectacle;
- ✓ **Le 6 juillet à 16h30 au Cloître Saint-Louis :** meeting intersyndical « *Comment se mobiliser face aux attaques sur le secteur culturel* », avec la CGT Spectacle;
- ✓ **Le 8 juillet à 18h30 devant la mairie,** place de l'Horloge : concert militant contre les coupes budgétaires, à l'initiative de la CGT Spectacle;
- ✓ **Le 13 juillet à 18h30 devant le Palais des Papes :** rassemblement des professionnel·les du spectacle vivant, avec le Festival d'Avignon, le Festival Off et la CGT Spectacle.

Encore une édition riche en matière grise ! Débats, tables rondes ou forum, les occasions de venir discuter avec nous sont nombreuses.

Où débattre avec nous :

- ✓ **Le 7 juillet à 18h** à la Bourse du Travail (8 rue Campane) :
Débat public « *Liberté de création* » à l'initiative de l'UD 84, avec la CGT Spectacle;
- ✓ **Le 8 juillet à 16h** à la Maison Jean Vilar :
Table ronde « *Concilier réalisation de soi et gestion collective des risques* », à l'initiative de l'Afdas/Thalie Santé/Audiens, avec Claire Serre-Combe (Secrétaire Générale du Synptac-CGT);
- ✓ **Le 11 juillet à 14h30** au Village du Off :
Table ronde « *La famille ou la scène : les défis de la parentalité pour les professionnel·les du spectacle vivant* », avec la CGT Spectacle;
- ✓ **Le 12 juillet à 10h** au Cloître Saint-Louis (ISTS – salle des colloques) :
Forum « *Intelligence culturelle* » - « *Créer et transmettre dans un monde en mutation* », avec Claire Serre-Combe;
- ✓ **Le 12 juillet à 14h30** au Cloître Saint-Louis (ISTS – Atelier Théâtre) :
Débat public « *Antiraciste ? Vraiment ? Quelle voix et quelle visibilité des travailleuses et travailleurs racisé·es au théâtre ?* », à l'initiative de la CGT Spectacle.

La CGT Spectacle sera également conviée le 11 juillet à 17h30 à l'ouverture du Festival Contre Courant, le festival d'arts vivants des activités sociales de l'Énergie.

Cette année 2025 est également une année d'anniversaire ! Le 12 juillet à 18h au Cloître Saint-Louis, nous sommes heureux et heureuses de t'inviter à venir fêter les 130 ans de la CGT autour d'un pot convivial ! ■

Syndicat National
des Professionnel·les du Théâtre
et des Activités Culturelles

synptac
cgt

**Le SYNPTAC-CGT sera présent
du 5 au 13 juillet au Festival d'Avignon**



79^e édition



Viens nous rencontrer !

RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LES VIOLENCES DANS LA CULTURE : ET MAINTENANT ?

En avril, Sandrine Rousseau et Erwan Bala-
nant, député-es, rendaient public leur rapport
d'enquête relative aux violences commises
dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du
spectacle vivant, de la mode et de la publicité.
Au terme d'un an d'auditions (auxquelles la CGT
spectacle a pris part) et de travaux, qui ont révélé
l'ampleur des violences sexistes et sexuelles dans
le monde de la culture où l'omerta règne encore,
ce rapport a permis de mettre en lumière ce que
nous dénonçons depuis longtemps : l'entre-soi,
qui rend difficile la libération de la parole ; la peur
d'être « blacklisté-e » dans un milieu où la coopta-
tion est très importante ; la précarité des victimes,
qui rend la dénonciation des faits difficile ; la domi-
nation masculine à des postes-clés qui enferme
les victimes dans le silence, etc.

Même si nous pouvons regretter que cette com-
mission n'ait pas suffisamment mis en lumière
les violences subies par les personnels technique,
administratif et d'accueil du spectacle vivant (là où
nos homologues du cinéma et de l'audiovisuel ont
été entendu-es), il convient de saluer l'immense
travail accompli par cette commission d'enquête
et le courage des victimes qui y ont témoigné, à
visage découvert.

Pas moins de 86 recommandations ont été for-
mulées, dont beaucoup s'inscrivent dans les
revendications que le Synptac-CGT porte depuis
plusieurs années aux côtés de la fédération CGT
du spectacle, à savoir :

- ✓ Mettre en place des mesures favorisant une plus
grande mixité des métiers, pour casser l'entre-soi
masculin qui prévaut encore dans certaines filières ;
- ✓ Renforcer le rôle de la cellule d'écoute pilotée par
Audiens, que nous avons obtenue suite à la signa-
ture d'un plan d'action pour l'égalité femmes-
hommes en 2020 ;

- ✓ Mener des enquêtes de victimation pour enfin
connaître les statistiques des violences sexistes et
sexuelles perpétrées dans nos secteurs d'activité ;
- ✓ Prévoir des mesures d'aides financières pour les
victimes de VSS, afin que l'argent ne soit plus un
frein aux recours judiciaires ;
- ✓ Étendre l'obligation d'avoir un référent VSS à
toutes les structures (et pas seulement aux plus
de 11 salarié-es) en permettant une mutualisation
pour les petites structures ;
- ✓ Créer un Comité Conventionnel d'Hygiène, de
Santé et de Sécurité au Travail (CCHSCT), à l'instar
de ceux existant dans la production cinématogra-
phique et la production audiovisuelle.

Concernant le CCHSCT, nous revendiquons sa
création dans les champs du spectacle vivant
public, privé et de la prestation technique depuis
de nombreuses années, sans que nous ayons
eu jusqu'alors un écho favorable de la part des
chambres patronales. Dans la foulée de la paru-
tion du rapport, la CGT Spectacle a donc adressé
à ces mêmes chambres un courrier demandant
l'ouverture d'une négociation en vue de créer un
CCHSCT interbranche, doté de réels moyens de
fonctionnement et de prérogatives solides.

Rappelons que la question des violences sexistes
et sexuelles relève de l'obligation de résultat en
matière de santé et de sécurité au travail qui
incombe aux employeurs, et que le temps des
bonnes intentions ou des chartes non-contra-
ignantes (mais qui permettent de faire une opéra-
tion de communication à moindre frais) est révolu.

Le Synptac-CGT prendra pleinement part aux
négociations à venir, tant pour la création de ce
CCHSCT que pour la mise en œuvre de toute
mesure qui visera à mettre fin à l'impunité qui
règne encore et protège les agresseurs, au détri-
ment des trop nombreuses victimes. ■

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DES SALARIÉ·ES INTERMITTENT·ES DANS LE SPECTACLE VIVANT

Le Synptac-CGT a initié une enquête auprès de ses adhérent-es sur les conditions d'emploi des
salarié-es intermittent-es. Venues de tout le territoire, nous avons recueilli près de 300 réponses
représentatives des métiers des filières technique, administrative et d'accueil du spectacle vivant.
Et les résultats sont plus qu'inquiétants :

- ✓ 1 personne sur 4 annonce avoir des difficultés à déposer le nombre d'heures requis pour rouvrir des
droits à l'annexe VIII de l'assurance-chômage ;
 - ✓ 44,6% ont rouvert des droits, mais avec moins d'heures par rapport à leur précédente période d'affiliation ;
 - ✓ ¾ de ces personnes accusent une baisse de l'ordre de 100 à 250 heures.
- Et, résultat sans appel : 75% des répondant-es ont indiqué être inquiet-es quant à leur avenir professionnel.

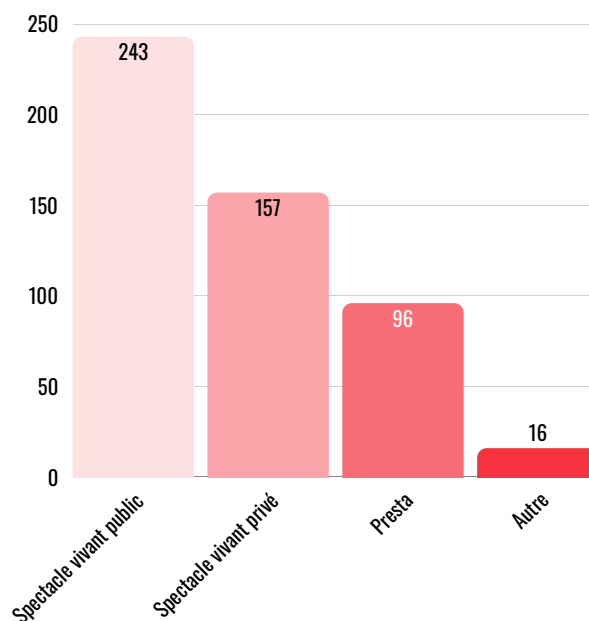
Résultats de notre enquête p. 5 à 8 →

Conditions d'emploi des salarié-es intermittent-es du spectacle

Sur la base d'un sondage SYNPTAC-CGT, effectué auprès de 280 salarié-es intermittent-es du spectacle, courant avril 2025.

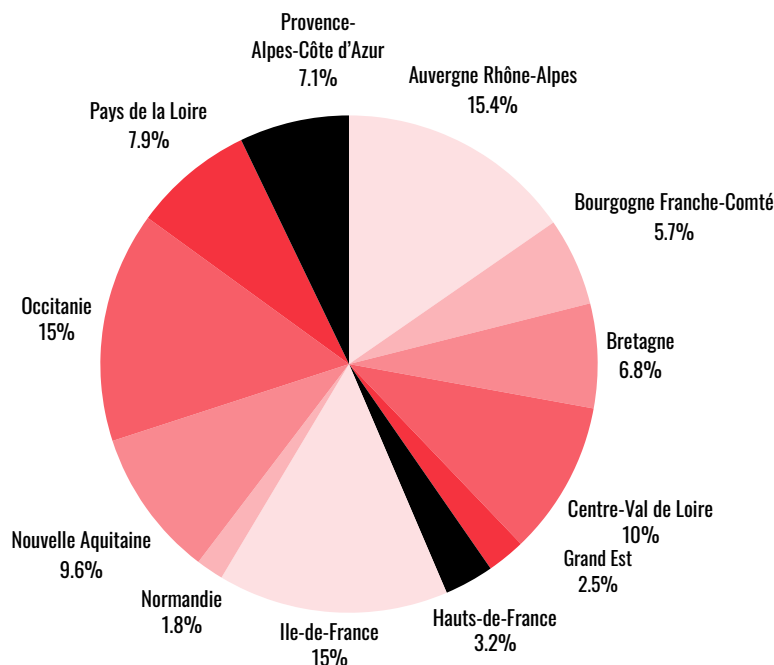
Secteurs d'activité

Autre*
 Cirque : 1
 Audiovisuel : 3
 Radio : 1
 Studio, mastering, mixage : 3
 Educatif et social : 1
 Événementiel : 1
 Peinture (tableaux) : 1
 Télévision : 1
 Architecture : 1
 Captation sonore : 1
 Compagnie : 1
 Formation professionnelle : 1



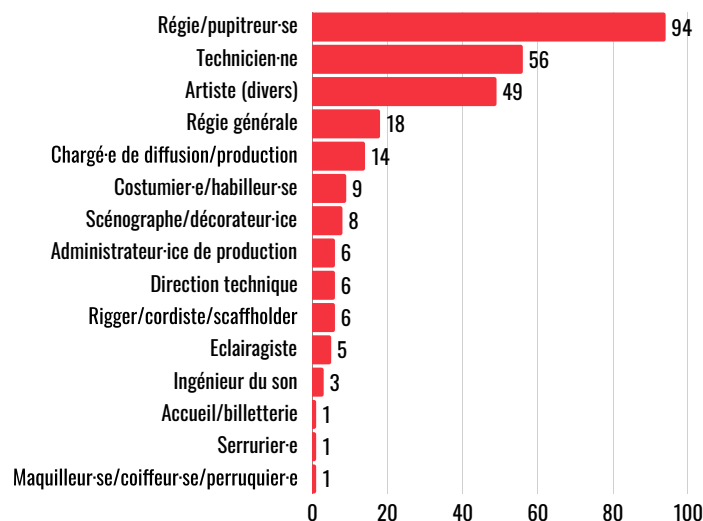
* Le questionnaire offrait plusieurs choix possibles. La case "Autre" a toujours été cochée en complément de l'un des trois autres choix.

Régions



Les régions où les coupes budgétaires ont été les plus drastiques figurent en tête par le nombre de réponses au questionnaire.

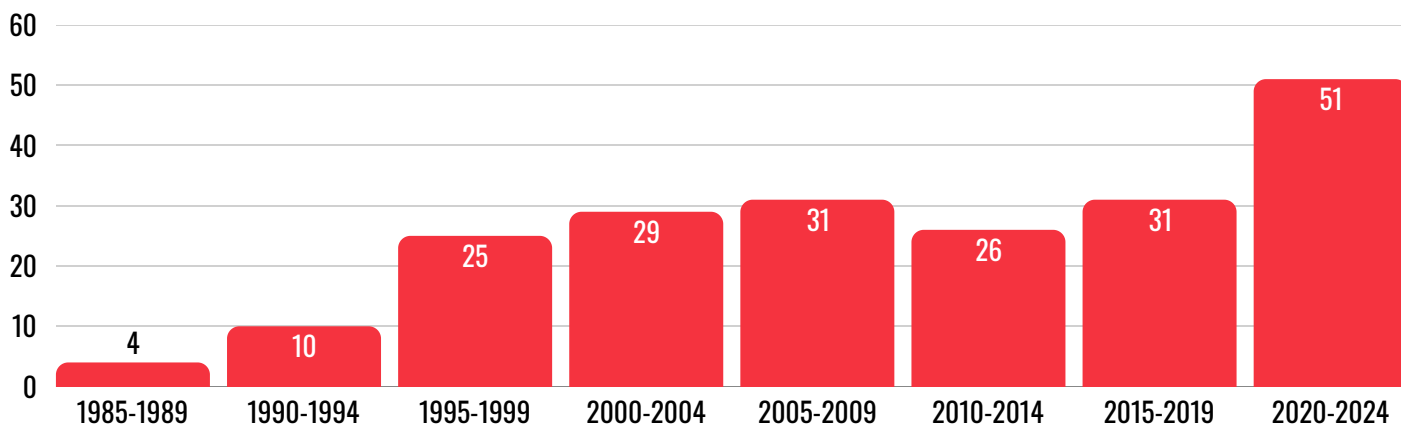
Métiers



Plus de 90% des personnes ayant répondu au questionnaire travaillent dans la technique, contre un peu moins de 9% dans l'administration. Le personnel d'accueil est sous représenté. Cela s'explique par le volume d'emploi technique chez les salarié-es intermittent-es.

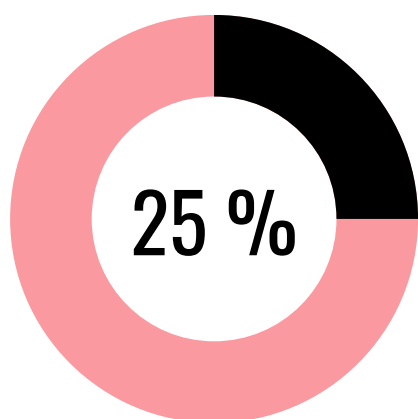
Pour les besoins de l'étude, nous avons sorti par la suite les réponses de nos camarades artistes, pour nous concentrer sur les résultats relatifs à l'annexe VIII.

Ancienneté dans l'intermittence

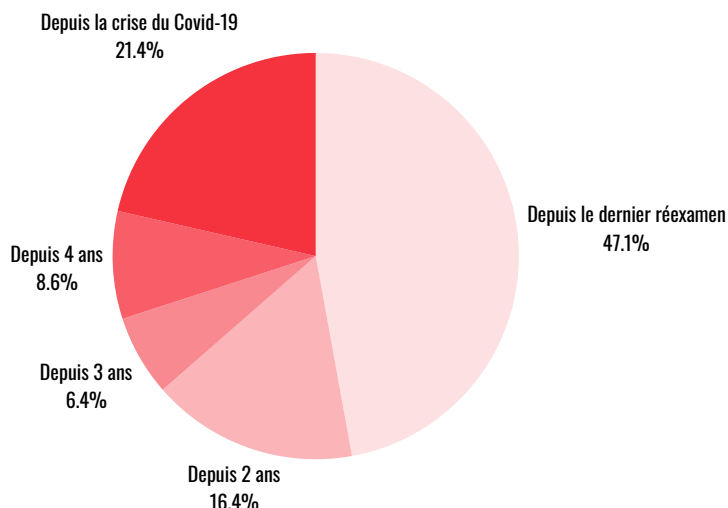


Plus d'un quart des personnes qui ont répondu sont intermittent-es du spectacle depuis moins de 5 ans et près de 40% le sont depuis 10 ans.

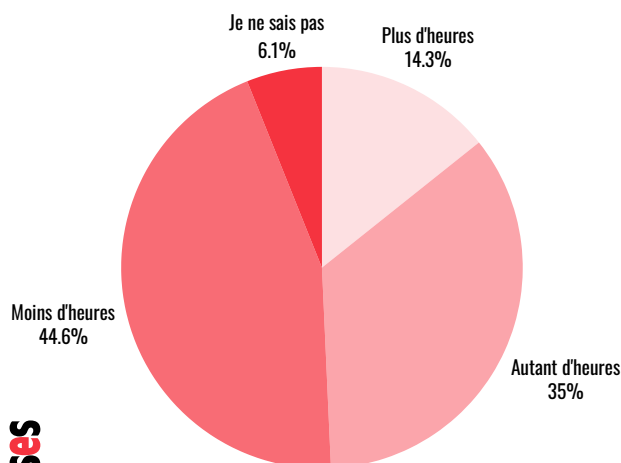
Analyse des données



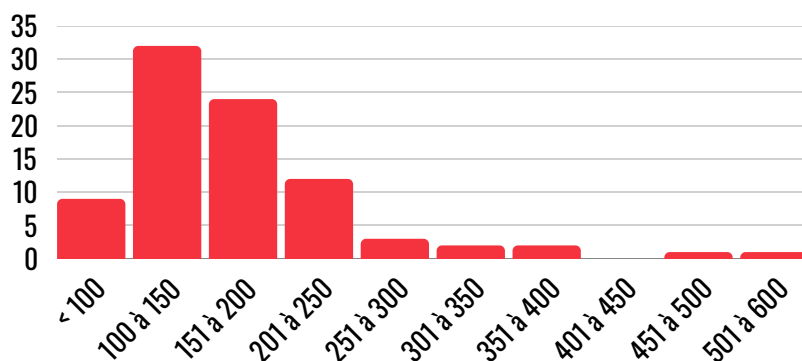
Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire, 1 personne sur 4 annonce avoir eu des difficultés à déposer le nombre d'heures requis, lors du dernier réexamen de droit.



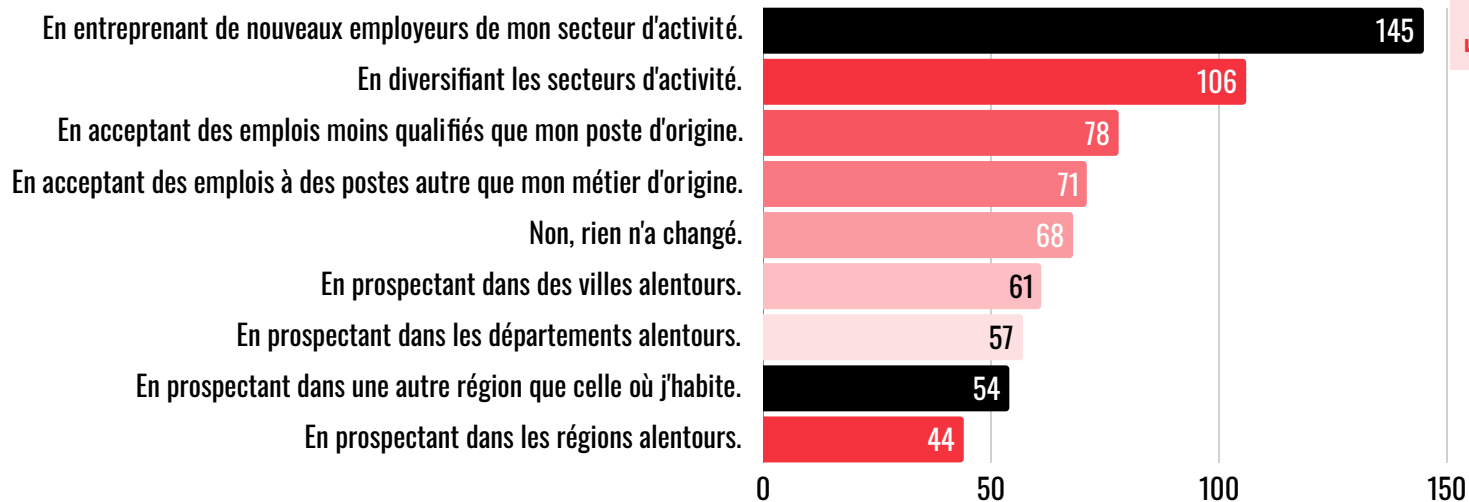
Plus de la moitié des personnes ayant eu des difficultés lors du dernier réexamen de droits annonce faire face à des difficultés depuis plusieurs années.



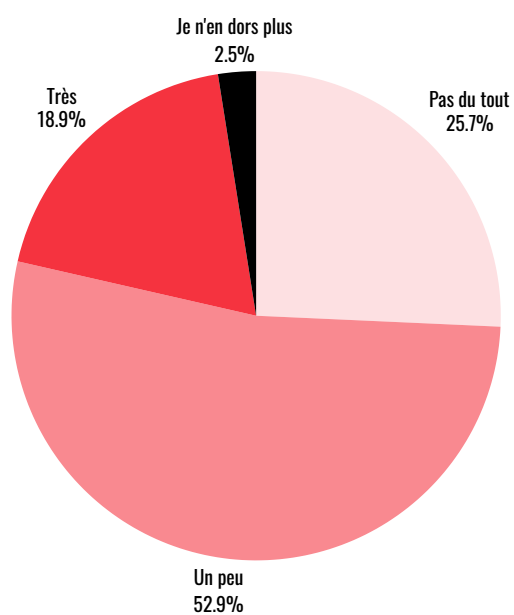
Par rapport à l'année précédente, près de la moitié des personnes ayant répondu au questionnaire signale une baisse de leur volume d'activité.



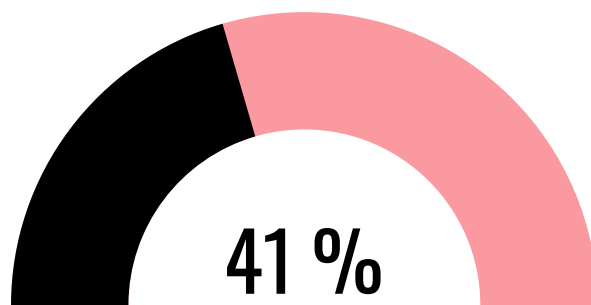
Plus des ¾ de ces personnes constatent avoir perdu entre 100 et 250 heures de travail en comparaison avec la précédente ouverture de droits.



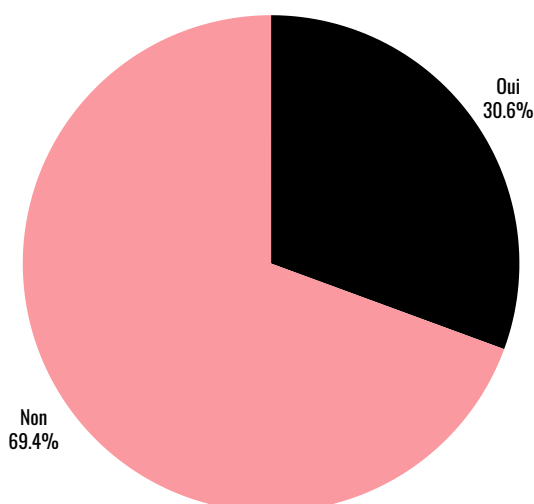
Pour tenter de palier à ce manque d'heures, 1 salarié-e intermittent-e sur 4 est allé-e entreprendre d'autres employeurs de son secteur d'activité. Fait notable, une mobilité accrue pour trouver du travail : plus de 30% ont élargi leur champ géographique. Une autre donnée importante est le fait d'accepter des emplois moins qualifiés pour garder son volume d'heures.



Quant à la sérénité des salarié-es intermittent-es à propos de leur avenir professionnel, près de 75% des personnes expriment une forme d'inquiétude et plus de 20% déclarent des niveaux élevés d'inquiétude concernant leur capacité à cumuler assez d'heures.



Disent avoir subi la pression de certains employeurs pour revoir leur rémunération à la baisse.



Parmi les personnes qui témoignent d'une forme d'inquiétude face à leur avenir professionnel, ou qui ont subi des pressions ou du faire face à des difficultés, plus de 30% pensent à une reconversion à plus ou moins long terme.

Plus d'une centaine de commentaires reflètent des préoccupations, mais aussi parfois un attachement fort à nos métiers et à la culture en général. Voici les différentes thématiques des contributions :

Précarité et Insécurité financière :

- L'envie de trouver un emploi fixe est souvent envisagé par plusieurs salarié-es, car la précarité de l'intermittence est devenue trop pesante.
- Plusieurs font le constat que les salaires stagnent depuis des années, alors que le coût de la vie augmente, créant un déséquilibre financier (le rapport salaires/indemnités remettant en question la viabilité de leur avenir dans l'intermittence).
- Beaucoup signalent une baisse du nombre d'heures travaillées et d'opportunités, avec des employeurs de plus en plus réticents à embaucher.

Conditions de travail :

- De plus en plus de tâches sont demandées, sans rémunération supplémentaire.
- Charge de travail accrue, avec des journées allongées et une pression supplémentaire sans reconnaissance.

Aspirations et Résilience

- Malgré les difficultés, beaucoup demeurent passionné-es par leur métier et cherchent des solutions pour maintenir leur activité dans le secteur.
- Une solidarité interne est observée, avec des initiatives visant à protéger les droits des salarié-es intermittent-es et à soutenir les collègues.
- Certain-es expriment le souhait de voir des changements structurels dans le milieu pour mieux respecter et valoriser le travail de chacun-e.

Impact persistant de la COVID-19 :

- Des annulations d'événements et festivals ont entraîné une perte significative d'heures, contribuant à une insécurité accrue.
- Les réflexes de réduction des coûts persistent, même après la pandémie, exacerbant les problèmes déjà existants.

Difficultés de reconversion :

- Plusieurs salarié-es intermittent-es envisagent une reconversion professionnelle face à l'incertitude et à la baisse du nombre de projets.
- Le secteur est perçu comme de plus en plus fermé, rendant difficile l'entrée de nouveaux et nouvelles technicien-nes, surtout pour celles et ceux qui n'ont aucun réseau.

Constatations finales

- Les témoignages révèlent une tendance inquiétante vers une dégradation des conditions de travail et une chute du nombre de projets.
- Il y a un besoin urgent d'actions concrètes, tant au niveau des employeurs que des politiques publiques, pour soutenir la pérennité du secteur du spectacle vivant en France.

Conclusion

Les commentaires illustrent un secteur professionnel en crise, où l'espoir d'un renouveau doit s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'une action concertée pour rétablir l'équilibre entre passion artistique et viabilité financière.

CHANGEMENT D'IDCC DANS LA CONVENTION COLLECTIVE « PRESTA »

Au 1^{er} avril 2025, est entrée en vigueur la nouvelle Convention Collective des Entreprises Techniques au service de la Création et de l'Événement (IDCC 3252). L'ancien numéro (IDCC 2717) deviendra caduc en septembre 2025, lorsque France Travail aura re-qualifié son logiciel de traitement.

Entre avril et septembre 2025, selon comment votre employeur déclare vos heures travaillées, deux cas de figure :

- ✓ Vos heures travaillées sont déclarées sous l'IDCC 2717 : selon France travail, il n'y aura pas d'impact;
- ✓ Vos heures travaillées sont déclarées sous l'IDCC 3252 : l'Attestation Employeur Mensuelle (AEM) sera retenue **temporairement** au titre du Régime Général.

Si l'examen du renouvellement de vos droits intervient entre avril et septembre 2025, vous serez informé·e par France Travail des périodes de travail retenues au titre du Régime Général.

Vous devrez alors réclamer la re-qualification de ces heures au titre de l'annexe 8 auprès de votre conseiller·e France Travail. Cela ne sera pas fait automatiquement !*

** Si vous êtes dans ce cas de figure, France Travail vous conseille de prendre dès à présent contact avec votre conseiller·e pour qu'il/elle puisse anticiper la procédure.*

En septembre 2025, les employeurs pourront déclarer l'IDCC 3252 sans qu'il y ait de complication et les périodes de travail seront directement prises en compte au titre de l'annexe 8.

Une reprise de stock des AEM déclarées avec l'IDCC 2717 est prévue par France Travail, en cas de non-requalification.

Si vous rencontrez des difficultés à faire valoir vos droits, contactez-nous ! ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Entreprise	Ville	Convention collective	CSEC	Date élection	Tour	% CGT	Type de collège	Nb de tit.	Nb de sup.	Désignation DS	Durée du mandat
Derezo	Brest	CCNEAC	NON	19/03/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1		NON	3
Théâtre de la Cité Internationale	Paris	CCNEAC	OUI	27/03/2025	1 ^{er}	44 %	Unique	1		OUI	3
Théâtre Liberté	Toulon	CCNEAC	OUI	03/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	2		NON	2
Théâtre de Châtillon	Châtillon	CCNEAC	OUI	15/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1	1	NON	2
Le Gymnase - CNDC	Roubaix	CCNEAC	OUI	17/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1		OUI	2
Contre-Courant	Belleville-sur-Meuse	ECLAT	NON	22/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique		1	NON	4
Eracm	Cannes	CCNEAC	OUI	24/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1		OUI	4
Théâtre les Ilets	Montluçon	CCNEAC	OUI	24/04/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	2		OUI	2
Théâtre Joliette	Marseille	CCNEAC	OUI	20/05/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1	1	NON	4
Le Carré Magique	Lannion	CCNEAC	OUI	02/06/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1	1	OUI	2
Académie Fratellini	Saint-Denis			03/06/2025	1 ^{er}	100 %	Collège cadre	1	1	NON	3
				03/06/2025	1 ^{er}	100 %	Collège O/E	1	1	NON	3
Comédie de Caen	Caen	CCNEAC	OUI	06/06/2025	1 ^{er}	77 %	Unique	2	2	OUI	2

Le fascisme et ses idées se combattent localement. Rejoins le VISA de ton département !



Contacte le SYNPTAC-CGT ou VISA (www.visa-isa.org) pour avoir plus d'info.

Ain (01)
Aisne (02)
Allier (03)
Ariège (09)
Aude (11)
Aveyron (12)
Bouches-du-Rhône (13)
Calvados (14)
Côtes-d'Armor (22)

Drôme (26)
Eure (27)
Finistère (29)
Gard (30)
Comminges (31)
Gers (32)
Ille-et-Vilaine (35)
Isère (38)
Loire-Atlantique (44)

Lot (46)
Maine-et-Loire (49)
Moselle (57)
Pyrénées-Atlantiques (64)
Pyrénées-Orientales (66)
Rhône (69)
Sarthe (72)
Savoie (73)
Haute-Savoie (74)

Seine-Maritime (76)
Yvelines (78)
Tarn (81)
Vendée (85)
Vienne (86)
Seine-Saint-Denis (93)
Val-de-Marne (94)

STAGE SYNDICAL SYNPTAC-CGT 1^{er} NIVEAU

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2025

La 2^e session du stage syndical 1^{er} niveau du SYNPTAC-CGT se tiendra du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2025, en internat au centre Benoît Frachon de Gif-sur-Yvette.

Les thèmes abordés lors de cette formation sont :

- ✓ Le SYNPTAC-CGT (histoire et organisation)
- ✓ La Fédération CGT du Spectacle
- ✓ La CGT
- ✓ Comprendre une fiche de paie
- ✓ L'environnement juridique du travail
- ✓ La santé au travail
- ✓ Lutter contre les idées de l'extrême droite
- ✓ Nos droits sociaux
- ✓ Agir au quotidien : les IRP
- ✓ Construire des revendications et négocier

Merci de retourner au SYNPTAC-CGT le bulletin de participation ci-dessous.

Pour les salarié-es permanent-es, faire une demande d'autorisation d'absence auprès de votre employeur (voir le modèle ci-contre).

Modèle de lettre de congé

Nom du directeur/de la directrice
Théâtre
Adresse

Objet : Demande d'autorisation pour participation au stage syndical

Paris, le 2025

Madame/Monsieur,

En tant que (délégué-e syndical-e, représentant-e du personnel), je souhaite participer au stage syndical que le SYNPTAC-CGT organise du 6 au 10 octobre 2025 au Centre Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette. C'est pour cette raison que je vous demande de bien vouloir me libérer pour pouvoir suivre cette formation qui s'inscrit dans la ligne formation économique sociale et syndicale, conformément aux articles L 2145-5 et suivants du Code du Travail.

En espérant que ma demande de libération trouvera un écho favorable de votre part,

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Signature

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE SYNDICAL SYNPTAC-CGT 1^{er} NIVEAU

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : [][][][][][] Ville :

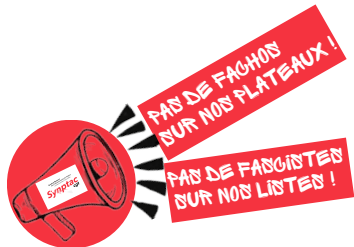
Profession :

Entreprise :

Mandats : ☐ CSE ☐ CSEC ☐ DS

Autres mandats :

Date : [][][][][][][][][][] Signature :



Synptac-CGT, résolument antifasciste. Pourquoi ?

**A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
L'EXTRÊME DROITE VOTE
CONTRE LES TRAVAILLEUR·SES !**

**CONTRE
L'AUGMENTATION DU SMIC**

**CONTRE L'INDEXATION
DES SALAIRES SUR L'INFLATION**

**POUR LA RÉDUCTION DES DROITS
LIÉS AU CHÔMAGE**

**METTONS L'EXTRÊME DROITE
HORS D'ÉTAT DE NUIRE !**

synptac@synptac-cgt.com

Le SYNPTAC-CGT est le syndicat des personnels technique, administratif et d'accueil du spectacle vivant et de la prestation technique. Il fait partie de la Fédération CGT Spectacle.

Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, 75010 Paris

01 42 08 79 03

www.synptac-cgt.com

Syndicat National
des Professionnel·les du Théâtre
et des Activités Culturelles

Synptac
cgt

Professionnel·le·s du théâtre

★ Audiens s'engage à vos côtés



**ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

Label «Égalité professionnelle»



**DIVERSITÉ
& SOLIDARITÉ**

Une politique dynamique contre
toute forme de discrimination



**CELLULE D'ÉCOUTE
CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**



Membre de la Commission
d'attribution et du Comité
d'éthique du Label



Cofinancement de Déclic,
démarche bas carbone du
Syndicat des Musiques Actuelles



Accompagnement du Collectif
des Festivals Éco-responsables
et Solidaires

ecoprod

Co-fondateur d'Ecoprod